



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- **Nom du produit: LytecSteel**
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Vernis de parquets**
- 1.3 **Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Bigler AG
Vernis et colles
Oeleweg 7/ Postfach 410
CH-3250 Lyss
Tel. + 41 (0)32/384 15 32
Fax + 41 (0)32/384 79 74
www.bigler-verniss.ch
- **Service chargé des renseignements: Adrian Bigler. E-Mail: a.bigler@bigler-lacke.ch**
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse
Freiestrasse 16
8032 Zurich
CH-En cas d'urgence: 145 (24h)
Cas non-urgents: 41 44 251 66 66
ou
Tel. 032/384 15 32 (Lundi - Vendredi 7.30 - 11.45 et 13.30 - 16.30)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
- 2.3 **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 **Préparations**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)



Nom du produit: LytecSteel

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:		
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05%	<0,05%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,0015 % Skin Sens. 1A; H317: 0,0015 % ≤ C < 0,0015 %	<0,00025%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	0,1-1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

(suite page 3)



Nom du produit: **LytecSteel**

(suite de la page 2)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter l'inhalation de vapeurs / brouillards / gaz.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec les aliments.
Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 10/12 (CH/TRGS510) Liquides
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 101 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67 mg/m ³ , 10 ppm SSc;
--------------	---

(suite page 4)



Nom du produit: LytecSteel

(suite de la page 3)

IOELV (EU)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm
55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,2 e mg/m ³ S SSc;

· DNEL

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	Langzeit-Longterm Oral	36 mg/kg (ver)
Dermique	Langzeit-Long term	283 mg/kg bw/Tag (arb)
		121 mg/kg bw/Tag (ver)
Inhalatoire	Langzeit-Long term	308 mg/m ³ (arb)
		37,2 mg/m ³ (ver)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Dermique	Langzeit-Long term	0,966 mg/kg bw/Tag (arb)
Inhalatoire	Langzeit-Long term	6,81 mg/m ³ (arb)

· PNEC

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

STP (Sewage treatment plant)	4.168 mg/l
Freshwater	19 mg/l
Freshwater sedim.	70,2 mg/kg/dwt
Marine water	1,9 mg/l
Marine water sed.	7,02 mg/kg/dwt
Boden (Soil)	2,74 mg/kg dwt

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

STP (Sewage treatment plant)	1,03 mg/l
Freshwater	0,004 mg/l
Freshwater sedim.	0,049 mg/kg/dwt
Marine water	0,0004 mg/l
Marine water sed.	0,005 mg/kg/dwt
Boden (Soil)	3 mg/kg dwt

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Pour la conformité durable des limites d'exposition aux postes de travail (VLE, MAK) et une bonne ventilation aucune mesure particulière n'est requise normalement.

Les mesures d'exposition aux poste de travail sont généralement recommandés.

· **Contrôles techniques appropriés** Utiliser une aspiration convenable.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

(suite page 5)

Nom du produit: **LytecSteel**

(suite de la page 4)

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· Couleur:	Jaune clair
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C (DIN 51751)
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 6)



Nom du produit: **LytecSteel**

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- Température d'auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 2,8 %
- Eau: 15,4 %
- VOC (CE): 2,77 %
- VOC (CH): 1,70 %
- Changement d'état
- Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles: néant
- Gaz inflammables: néant
- Aérosols: néant
- Gaz comburants: néant
- Gaz sous pression: néant
- Liquides inflammables: néant
- Matières solides inflammables: néant
- Substances et mélanges autoréactifs: néant
- Liquides pyrophoriques: néant
- Matières solides pyrophoriques: néant
- Matières et mélanges auto-échauffants: néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau: néant
- Liquides comburants: néant
- Matières solides comburantes: néant
- Peroxydes organiques: néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: néant
- Explosibles désensibilisés: néant

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)



Nom du produit: LytecSteel

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (lapin)
2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Oral	LD50	1.193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.115 mg/kg (rat)
55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		
Oral	LD50	66 mg/kg (rat)
	NOAEL subchronic 90 Tage	66 mg/kg (rat)
Dermique	NOAEL subchronic 28 Tage	141 mg/Kg (rat)
	LD50	4.141 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,17 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:	
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
EC50 (48h)	>100 mg/l (daphnia magna)
LC50 (96h)	>100 mg/l (Leuciscus idus)
EC50 (16h)	2.750 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC 96 h	>100 mg/l (Algen/Algues)
2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
LC50 (96h)	0,74 mg/l (Fish)
	2,15 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
ErC50 (72h)	0,11 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata Grünalg)
EC50 48 h	2,94 mg/l (daphnia magna)

(suite page 8)



Nom du produit: LytecSteel

(suite de la page 7)

NOEL 72 h	0,027 mg/l (Skelatonema costatum)
55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
NOEC chronic 34 d	0,5 mg/l (Danio rerio)
LOEL chronic 34 d	0,188 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
LC50 (96h)	0,58 mg/l (Danio rerio)
ErC50 (72h)	0,019 mg/l (Skelatonema costatum)
EC 50 (72 h)	0,027 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata Grünalg)
NOEC 96 h	0,032 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata Grünalg)
EC50 48 h	0,16 mg/l (daphnia magna)
NOEC 21 d	0,0036 mg/l (daphnia magna)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Biologische Abbaurkeit 10 Tage | 75 %

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Log POW | 0,006 -

· 12.4 Mobilité dans le sol

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

KoC | 0,28 -

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:** En général non polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 02	emballages en matières plastiques
15 01 04	emballages métalliques

· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour le mouvement de déchets (SR 814.061.01)

08 01 11(ds): déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

15 01 02: emballages en matières plastiques

15 01 04: emballages métalliques

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 9)



Nom du produit: LytecSteel

(suite de la page 8)

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement		
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant		
· Pictogrammes de danger néant		
· Mention d'avertissement néant		
· Mentions de danger néant		
· Directive 2012/18/UE		
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.		
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II		
Aucun des composants n'est compris.		
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148		
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)		
Aucun des composants n'est compris.		
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT		
67-64-1	acétone	
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues		
67-64-1	acétone	3
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers		
67-64-1	acétone	3

(suite page 10)



Date d'impression : 07.03.2023

Version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: **LytecSteel**

(suite de la page 9)

· **Réglementation Suisse (CH)**

Ordonnance sur les accients majeurs (OPAM) SR 814.012; Aucune seuils quantitatifs
Annex 5 OChim SR 813.11: Aucune groupe

· **Indications sur les restrictions de travail:** néant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Date de la version précédente:** 03.03.2023

· **Numéro de la version précédente:** 4

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**